

Ensemble à Coignières

P
19

Grands projets
et réalisations
en ville

C'est parti !





4

En Ville

- > 9^{ème} Journée de Recrutement :
Rendez-vous phare de l'emploi
- > Théâtre Alphonse Daudet : Place aux artistes !
- > La danse en vedette, dimanche 6 novembre
- > Zoom sur les travaux réalisés et planifiés

12

Du côté des jeunes

- > Education : Grandir et s'épanouir
- > Nouveau : Ouverture d'un atelier hip-hop
- > Bibliothèque : Lieu de découverte et de partage

19

Finances

- > Budget 2011 :
Lancement des grands projets en Ville

24

Vu à Coignières

- > Les derniers événements en images

26

Télex

- > Les infos en bref
- > Bienvenue aux nouveaux commerçants
- > Le Carnet des Coigniériens
- > Les décisions municipales majeures
- > Vos prochains rendez-vous

Directeur de la Publication : Henri Pailleux

Directrice-adjointe : Josyane Gorgibus

Rédaction et photos : Service Communication

Maquette et impression : NPC

Dépôt Légal : Octobre 2011

www.coignieres.fr



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En parcourant le dossier consacré au budget 2011, vous découvrirez l'effort conséquent que nous consentons pour vous apporter toujours plus de services.

Ce n'est que la concrétisation des engagements que nous avons pris lors des élections municipales de mars 2008, avec des investissements qui n'étaient pas programmés, comme le nouveau centre médical et l'augmentation de la capacité d'accueil en crèche.

A l'heure où la crise financière internationale menace l'économie mondiale et inquiète l'ensemble de la planète, nous nous devons, à notre niveau communal, d'être particulièrement vigilants, et nous le sommes.

Notre programme d'investissement est très lourd, mais il a été financièrement soigneusement pesé, car nous sommes réalistes et mesurés.

Cet effort, que nous prodiguons à faible fiscalité, fiscalité qui n'a, par ailleurs, pas augmenté depuis 1984, n'est pas le fruit du hasard. Il est le résultat d'une politique de développement économique sans équivalent, et sur laquelle nous travaillons chaque jour qui passe depuis près d'un quart de siècle.

L'Agence pour la Promotion et le Développement Economique de Coignières (APDEC), que j'ai créée en 1990, n'est pas étrangère à ce succès ; grâce à elle, nous avons doté Coignières d'équipements hors de portée pour une commune de 4.500 habitants, et il en est de même pour les services que nous offrons.

Notre train de vie est tout simplement proportionnel à nos moyens, sans emphase, basé sur une maîtrise de notre budget de fonctionnement.

C'est parce que nous avons le plus souvent décidé et choisi en toute responsabilité, plutôt qu'hésité, que nous savons que le rêve ne peut trouver sa place dans la réalité d'aujourd'hui, que nous pouvons et pourrons faire face à des lendemains plus incertains.

Comme chaque année, la rentrée scolaire s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Nos enseignants et leurs élèves ont repris le chemin de nos écoles et du collège, et je leur souhaite une excellente année.

Il en est de même pour nos associations et les bénévoles qui les animent ; qu'ils soient ici remerciés de leurs efforts au service de Coignières et de nos administrés. Le Forum des Associations a, début septembre, battu son plein, leur offrant une vitrine pour faire connaître leurs activités, avec de nombreuses adhésions à la clé.

Avec mes sentiments très cordiaux,

*Le Maire
Henri Pailleux*

Facteur essentiel de cohésion sociale et de développement du territoire, l'emploi est une des priorités de la Ville. Parmi les leviers d'action mis en place, la Municipalité a instauré la Journée de Recrutement, qui facilite l'accès direct à l'emploi des Coigniériens, en favorisant la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les recruteurs.



" Journée de Recrutement "

Des opportunités de carrière en direct

Organisé en concertation avec les acteurs économiques et les partenaires institutionnels, ce rendez-vous annuel consolide son action et ses résultats : chaque année, ce sont en moyenne près de cent contrats d'embauche qui sont signés au terme de ces échanges.

La 9^{ème} édition se déroulera le jeudi 17 novembre de 9h30 à 17h, dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry. Et, nouveau relief donné à l'événement, une conférence dédiée à la création d'entreprise viendra renforcer les outils mis à disposition du public.

35 recruteurs vous reçoivent en direct

Entièrement dédiée à l'emploi, la Journée de Recrutement s'adresse aux candidats à la recherche d'un poste, en quête de reconversion professionnelle, tout juste diplômés ou souhaitant créer ou reprendre une entreprise.

Les postulants auront l'opportunité de rencontrer en direct plus de 35 employeurs potentiels, optimisant ainsi le processus de recrutement, dans les secteurs d'activités aussi variés que le commerce,



les services aux entreprises et particuliers, l'automobile, l'informatique, la sécurité, les transports...

Des experts vous conseillent

Les candidats seront accueillis par les membres de la Cellule Emploi de la Ville et le maire-adjoint en charge des affaires économiques et de l'emploi, Jean-Pierre Sevestre. Invités à se munir de leur CV, les visiteurs seront alors guidés, orientés et conseillés par des experts, afin de valoriser leur profil et leurs compétences.

Sur place, les entreprises se mobiliseront pour proposer des **entretiens d'embauche**. Enfin, **une conférence sur la création d'entreprise**, animée par des professionnels, abordera plusieurs thèmes : choix du statut de l'établissement, business plan, protection sociale du dirigeant, ou encore aides accordées par les acteurs départementaux.

S'adressant à un large panel de publics, ce rendez-vous est ouvert à tous.

C'est sûr, cette saison encore, la Journée de Recrutement concrétisera la signature tangible de contrats d'embauche, répondant aux attentes des candidats mais également des recruteurs. Une opération " gagnant-gagnant ".

Renseignements complémentaires :
Service municipal Economie et Emploi
01 30 13 17 66 - emploi@coignieres.fr



Cellule Emploi *Un dispositif concret d'aide* *à l'emploi*

La Ville et sa Cellule Emploi collaborent au quotidien avec Pôle Emploi pour favoriser l'accès à l'emploi des Coignériens.

Parallèlement aux divers services et outils mis à disposition du public (*ordinateurs avec accès Internet, imprimante, photocopieur, ligne téléphonique, affranchissement des candidatures...*), la cellule Emploi coopère en toute confidentialité avec Pôle Emploi pour proposer un large panel de services, dont notamment l'accès aux fichiers emplois et formations.

La cellule Emploi, transférée momentanément au 16 rue des Louveries, est ouverte tous les jours de la semaine, à l'exception du vendredi : lundi et mardi de 13h45 à 17h - mercredi de 14h à 19h30 - jeudi de 9h à 11h30 et de 13h45 à 17h. Tél : 01 30 13 17 66 emploi@coignieres.fr - www.coignieres.fr / rubrique Emploi et Formation.



Diversité des genres et des styles artistiques, variété des publics :
La programmation 2011/2012 du Théâtre Alphonse Daudet réaffirme la volonté
d'offrir aux spectateurs une très grande pluralité de rendez-vous culturels.
Voici les prochains spectacles, à savourer en famille, en couple ou entre amis.

Théâtre Alphonse Daudet



Enchanteur, fascinant et féerique, l'Opéra de Pékin dévoile la richesse de la culture et de l'histoire chinoises, à travers les arts traditionnels de la scène, en une explosion de couleurs, associant les acrobaties, les arts martiaux, le mime, le chant, la peinture et la musique. Un spectacle d'une rare beauté.

**Tarif : 19 € (normal) - 16 € (réduit)
8 € (scolaires et -18 ans)**

Mardi 22 novembre à 20h45

L'Opéra de Pékin

> Cultures du Monde





Samedi 3 décembre à 17h

Les Aventures de Tom Sawyer

> Jeune Public

Le courage, la liberté, la générosité, les qualités de cœur du jeune héros orphelin nourrissent la légendaire histoire de Mark Twain, pour enchanter les enfants dès 5 ans.

Tarif unique : 5 €



Le rideau est levé, les projecteurs sont allumés : Place aux artistes !

A l'approche des fêtes de fin d'année, le Théâtre Alphonse Daudet vous convie à vous gauffer des comédiens, des auteurs dramatiques et plus généralement de l'univers théâtral, avec esprit, humour et malice, autour des textes de Beaumarchais, Roland Dubillard, Molière ou encore Tristan Bernard. Un régal !
**Tarif : 19 € (normal) - 16 € (réduit)
 8 € (scolaires et -18 ans)**



Vendredi 9 décembre à 20h45
 Samedi 10 décembre à 18h
 Mardi 13 décembre à 20h45

Théâtre sans Directeur

> Théâtre



Mardi 10 janvier 2012 à 20h45

Sans Tambour, ni Tambour

> Humour musical

De Bach aux Beatles, cinq musiciens trompettistes, piccolo, basse, ténor, cornet et bugle, proposeront une succession de tableaux sonores, emplis d'humour, de fantaisie et de vivacité. La bonne humeur est garantie !

**Tarif : 19 € (normal) - 16 € (réduit)
8 € (scolaires et -18 ans)**



Renseignements et réservations : Théâtre Alphonse Daudet – 26 rue du Moulin à Vent
01 30 62 36 00 – eadaudet@coignieres.fr - www.theatrealphonsedaudet.fr

Mardi 17 janvier à 18h

Histoire de Babar

> Jeune Public

Les enfants de 3 à 5 ans ont rendez-vous avec l'univers merveilleux, tendre et poétique du petit éléphant en chemise à col et costume vert. L'histoire de Babar est un ravissement pour les tout-petits.

Tarif unique : 5 €



Une vaste piste de danse, un groupe de musiciens et de chanteurs :
Le décor est planté ! Dimanche 6 novembre, de 15h à 18h30,
les Salons Antoine de Saint-Exupéry ouvriront leurs portes pour un après-midi
dansant ludique, convivial et familial, organisé par le Comité des Fêtes de la Ville.



Dimanche 6 novembre La danse en vedette

En ligne, en couple et en groupe : De nombreux styles et courants de danse seront proposés aux danseurs débutants et confirmés, à l'occasion d'un après-midi dansant et festif.

Une initiation aux danses traditionnelles

Un atelier d'apprentissage des danses traditionnelles, proposé aux danseurs profanes et amateurs, ouvrira le bal, pour faire place à un large répertoire de danses.

Sur la piste, petits et grands pourront alors évoluer sur des pas de polka, valse, rock, slow, tango, bourrée, chapelloise, tarentelle, scottish, galopède, ou encore cercle circassien.

Enfin, un stand de crêpes sucrées avec boissons réjouira les plus gourmands.

Alors, rendez-vous est pris sur le dance floor pour une ambiance endiablée !



Renseignements :
Comité des Fêtes - Pierre Pertuisel
06 15 46 09 92
Tarif unique : 15 € (incluant une crêpe offerte)
Gratuit pour les enfants de 6 à 17 ans,
accompagnés d'au moins un parent

Coignièrès est tournée vers l'avenir. De nombreux travaux sont régulièrement entrepris pour préserver le confort et la sécurité des concitoyens, tandis que des aménagements urbains sont programmés pour renforcer la qualité des équipements et des services offerts.

Travaux

Améliorer la qualité de vie

Construction du sous-sol du futur hôtel de ville

Parmi les travaux en cours, **la réhabilitation de la Mairie** occupe une place de choix, avec la réalisation du désamiantage et la démolition des bâtiments annexes. 1.300 m³ de déblais ont déjà été évacués. Une grue de 80 tonnes, haute de 44 mètres, a été installée, permettant le terrassement du site et la mise en œuvre des fondations. Les mois à venir verront ainsi la construction des sous-sol et rez-de-chaussée du futur bâtiment.

Un second ascenseur à la RPA

Tandis que de nombreux **travaux d'entretien** ont été effectués dans les **établissements scolaires**, tout au long de la pause estivale, par les agents techniques communaux, **la résidence des personnes âgées " Les Moissonneurs "** a été dotée d'un second ascenseur. Côté voirie et environnement, plusieurs campagnes ont été effectuées, telles les **réfection de peintures routières, bouchage de nids de poules, reprises ponctuelles sur le réseau d'assainissement d'eaux pluviales, désherbage, tontes de pelouse et tailles de haies.**



Lancement imminent des grands chantiers

La municipalité et ses services techniques travaillent actuellement au montage final des prochaines réalisations qui donneront un nouveau visage au centre ville : **rénovations du Gymnase du Moulin à Vent, de la seconde tranche du Centre de Loisirs " La Farandole "** et du **Centre Médical Ambroise Paré**, mais aussi création d'une crèche multi-accueil et d'un parcours de santé.



Parmi les travaux programmés à court terme, **le hall d'entrée de la Maison de Voisinage, l'accueil et le bureau de l'école élémentaire Gabriel Bouvet verront leurs peintures rénovées**, avec une réfection de l'électricité pour cette dernière.

L'éclairage public sera optimisé avec un renforcement des traversées piétons au niveau du collège de la Mare aux Saules et du groupe scolaire Marcel Pagnol.

Par ailleurs, consécutivement à l'effacement des réseaux aériens, **le trottoir de la voie latérale nord bénéficiera d'un reprofilage**, entre la rue des Louveries et le centre commercial " Les Portes de Chevreuse ".

Enfin, dans la perspective de la saison hivernale, les services techniques se penchent sur la déclinaison des décorations de Noël qui viendront illuminer les rues, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Extension de la Zone 30

Dans le cadre de la mise en place d'une circulation douce, favorisant le confort et la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes, **la Zone 30** est dorénavant étendue **aux rues de la Prévenderie, de l'Attelage, des Cognassiers et de l'avenue de Maurepas**.

Une chicane matérialise l'entrée de cette zone, rue de la Prévenderie.

Réalisation d'une carte thermographique

La Ville de Coignières initie, cet hiver, la réalisation d'une **carte thermographique aérienne infrarouge de son territoire**, en collaboration avec le Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE).

L'objectif est de contribuer à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en visualisant avec fiabilité le rayonnement énergétique de l'habitat, des équipements collectifs et des commerces, afin de diagnostiquer, et idéalement, optimiser leur efficacité.

Le LNE survolera les 8 km² de superficie de la commune dans les mois prochains, à raison d'une nuit de travail.

Le scanner infrarouge, embarqué dans un avion bimoteur, mesurera le rayonnement thermique des toitures. Quelques nuisances sonores seront à prévoir pendant le survol. **Il est recommandé aux habitants de ne pas modifier leurs habitudes de chauffage.**

Les relevés seront ensuite traités et exploités par les ingénieurs du LNE.

Les résultats seront présentés au public au printemps 2012.

Les administrés pourront alors s'informer sur l'état de leur toiture, et opter pour l'engagement de travaux d'isolation si nécessaire. Des informations sur les aides financières de l'Etat seront parallèlement communiquées.



Stop

aux quads et motos bruyants !



Les Coigniériens ont le droit à la tranquillité ; depuis quelque temps se développent dans la commune des nuisances sonores agressives, dans les secteurs de la rue de la Prévenderie, de l'avenue de Maurepas et de l'avenue du Bois, mais également dans l'allée des Pommiers.

Cette nuisance est due à des quads et motos bruyants. Il est rappelé que les nuisances sonores relèvent de la loi et que les engins motorisés sont, par ailleurs, interdits sur l'allée des Pommiers, par arrêté municipal. Pour rappel, la violation de la loi est passible d'une amende et de la confiscation de l'engin motorisé.

Aussi, en accord avec le commissariat d'Elancourt, dans l'hypothèse où vous seriez victime de nuisances sonores, vous êtes invités à composer le 01 30 69 64 00, en précisant le type d'engin et la rue concernés. Si des forces de l'ordre sont disponibles à proximité, elles interviendront.

Le Maire, Henri Pailleux

A l'occasion de cette nouvelle rentrée, 490 écoliers et 475 collégiens prennent, chaque matin, le chemin des établissements scolaires de la Ville. Axe majeur de la politique municipale, la Ville renouvelle chaque année son implication et son engagement aux côtés des enseignants et du personnel communal des écoles, à accompagner la réussite scolaire de chacun des élèves.



Education

Favoriser la réussite scolaire de

Favoriser un parcours scolaire et extra-scolaire harmonieux

S'épanouir à l'intérieur comme à l'extérieur des salles de classe est une ambition que la Ville poursuit à travers un ensemble de services destinés à accompagner les élèves, dans tous les temps de l'année scolaire.

Un panel de services et d'actions adaptés, concertés et continus est ainsi déployé en faveur des jeunes Coigniériens mais également de leurs parents, afin de concilier dans la sérénité vie familiale, sociale et professionnelle :

- **Accueil périscolaire**, avant et après la classe ;
- **Etudes surveillées**, encadrées par un enseignant ;
- **Double service de restauration**, composé de menus équilibrés, consultables sur le site de la ville, à rubrique Enseignement / Au menu de la Cantine ;
- **Projets pédagogiques** sur le temps scolaire : cours de natation et d'équitation, séjour aux sports d'hiver, sorties au Théâtre Alphonse Daudet, activités sportives en partenariat avec les clubs de la Ville... ;





- **Ecole des Sports** par classes d'âges pour les 3-11 ans après l'école ;
- **Programmation sportive, ludique et culturelle** pour les 11-13 ans et 14-17 ans chaque mercredi, samedi et tout au long des congés scolaires ;
- **Atelier hip-hop** pour les 11-17 ans le mardi soir ;
- **Accueil des 3-11 ans au centre de loisirs " La Farandole "**, les mercredis et jours de congés ;
- **Prix et récompenses** en direction de tous les écoliers (médailles et dictionnaires de français et anglais), mais aussi des jeunes diplômés du brevet des collèges et du baccalauréat avec mention " bien " et " très bien " : chèques respectifs de 50 € et 100 € pour les collégiens, et de 150 € et 200 € pour les lycéens, accompagnés d'une clé USB ;

chaque enfant



L'élue aux affaires scolaires, Marie-Armelle Hoyau, est venue saluer les enfants, professeurs et parents et leur souhaiter une bonne rentrée.

- **Bourses d'études** en faveur des collégiens, lycéens et étudiants ;
- **Aide pécuniaire** substantielle au financement du permis de conduire pour les 18-25 ans : dispositif " Objectif Permis ", d'un montant de 700 € et 800 € ;
- **Subventions triennales en direction du Collège de la Mare aux Saules**, destinées à la mise en œuvre de projets pédagogiques et culturels, incluant la création d'un orchestre.



Cette politique en faveur de l'éducation témoigne de la volonté de l'équipe municipale de satisfaire les attentes des parents et de répondre aux besoins et aux aspirations des enfants et des jeunes, en encourageant parallèlement leur émancipation et leur citoyenneté.



15

Consécutivement au départ à la retraite de Jean-Michel Bouveret, l'école élémentaire Marcel Pagnol accueille sa nouvelle directrice : Sandrine Betton.



Portrait Sandrine Betton

Directrice de l'école élémentaire Marcel Pagnol

Respectivement professeur des écoles puis directrice d'école maternelle depuis 2001 sur Elancourt et Maurepas, Sandrine Betton se déclare enchantée de sa nomination. **" L'école Marcel Pagnol est un établissement calme et agréable, qui s'appuie sur une équipe enseignante accueillante, dynamique et dévouée. Ensemble, nous poursuivons un seul objectif : la réussite de chacun de nos élèves, dans une ambiance que nous voulons conviviale et valorisante "**.

L'échec scolaire étant une préoccupation majeure, l'équipe éducative se réunit régulièrement pour évoquer ensemble le parcours et la progression des élèves et proposer, le cas échéant, une aide personnalisée par petits groupes de quatre à six élèves, pendant l'heure du déjeuner, en accord avec les parents.

Favoriser la lecture, sensibiliser les enfants au sport, à l'art et à la culture, sont également des objectifs poursuivis

par la directrice. Ainsi, un système de prêt hebdomadaire de livres est instauré en direction de chacun des élèves, au sein de la bibliothèque de l'école, riche de plusieurs centaines d'ouvrages.

La pratique de disciplines sportives, en collaboration avec l'école municipale des sports, les sorties au Théâtre Alphonse Daudet pour assister à la programmation jeune public contribuent également à l'épanouissement des petits Coigniériens.

Et, dans le même esprit, la directrice souhaite initier des visites culturelles par classes d'âges, comme celle effectuée au mois d'octobre à l'Assemblée nationale en direction des élèves de CM1-CM2.

Enfin, le maintien et le développement de relations de confiance, de dialogue et d'échanges avec les parents, les élus et les institutions partenaires sont également un axe d'intervention auquel Sandrine Betton se dit très attachée.



Club des lecteurs

Avec un fonds documentaire de 8.000 ouvrages, la Bibliothèque pour Tous de Coignières a de quoi satisfaire les esprits les plus curieux, guider les lecteurs dans leurs recherches, mais aussi leur faire découvrir de nouveaux ouvrages, auteurs et thématiques.

Bibliothèque : Une offre plurielle

La Bibliothèque est un lieu de découverte, propice aux rencontres entre générations. Les enfants, adolescents et adultes peuvent, en toute tranquillité, consulter et emprunter des **romans, biographies, essais, BD, mangas, livres-cassettes, contes, encyclopédies, livres de science-fiction, voyages, littérature classique, policiers...**

Lire, découvrir, partager, écouter, comprendre...

Une équipe, composée de huit bénévoles diplômés et deux aides bibliothécaires, se relaie pour orienter et accompagner les lecteurs dans leurs recherches.

Un accueil et des conseils personnalisés sont ainsi proposés en direction des **élèves**, pour faciliter leur accès aux ressources documentaires.

Mais, la bibliothèque de Coignières élargit également ses missions, en favorisant la découverte culturelle et les rencontres entre publics.

C'est ainsi que les bambins des écoles maternelles bénéficient d'une animation très attendue, "**L'Heure du Conte**", en collaboration avec leurs professeurs, chaque quinzaine.

Des animations sont, par ailleurs, régulièrement mises en place. Tandis que les tout-petits de 2-3 ans sont invités avec leur maman ou leur nounou à participer à l'atelier des "**Bébés-lecteurs**", les adultes se rencontrent au sein du "**Club des lecteurs**", pour partager leurs coups de cœur littéraires, autour d'un verre.





Bébés-lecteurs

Consultation du catalogue et réservation sur la Toile

Grâce à l'informatisation de la structure, les lecteurs peuvent consulter le catalogue des ouvrages à disposition, les dernières acquisitions en rayon, mais également effectuer des réservations en ligne, sur le site :

<http://cbptyvelines-essonne.nuxit.net/coignieres/accueil.htm>

Et, cerise sur le gâteau, la bibliothèque s'enrichit chaque mois d'une douzaine de nouveautés et best-sellers. Enfin, si vous disposez d'un peu de temps libre et souhaitez prendre part à l'animation et à l'accueil des lieux, l'équipe de la bibliothèque sera ravie de vous compter parmi ses membres.

Côté pratique, la bibliothèque est ouverte toute l'année, congés inclus, **les mercredis de 15h à 18h et samedis de 10h à 12h.**

La cotisation annuelle par famille est de 8,50 €, quel que soit le nombre d'enfants. Le prêt en direction des enfants, dès 2 ans, et des jeunes est entièrement gratuit.

L'ouvrage emprunté (livres adultes, BD et livres-cassettes) s'élève à 0,30 €, pour une durée de trois semaines.

Bonne lecture !



Bibliothèque de Coignières – Maison de Voisinage
Contact : Françoise Vincent au 01 30 51 19 25

Bacheliers avec mention La Ville récompense vos résultats

La Municipalité récompense les bacheliers 2011 -toutes sections confondues- ayant obtenu une mention " Très Bien " et " Bien ", en leur octroyant respectivement un chèque d'une valeur de 200 € et 150 €, assorti d'une clé USB.

Les bacheliers concernés sont invités à se faire connaître en Mairie, munis d'un justificatif (relevé de notes).

Les jeunes diplômés seront ensuite officiellement conviés à la cérémonie de remise officielle des prix, présidée par le Maire Henri Pailleux, qui se déroulera à la Maison de Voisinage, samedi 19 novembre à 11h30.

Bourses d'étude Inscriptions jusqu'au 30 novembre

La Ville de Coignières est au nombre des rares communes qui allouent des bourses d'étude scolaires en faveur de ses collégiens, lycéens et étudiants de l'enseignement supérieur.

Chaque année, ce sont plus de 50 jeunes Coigniériens qui bénéficient d'une bourse d'étude octroyée par la Municipalité sur critères de revenus. Son montant s'échelonne de 159 € à 200 €.

Le retrait des dossiers d'inscription, pour l'année en cours, s'effectue auprès du service des affaires scolaires de la Mairie, jusqu'au 30 novembre.

Service des Affaires Scolaires
01 30 13 17 76 – scolaire@coignieres.fr

Bon clic

Cahier de texte en ligne, agenda des sorties, menus du restaurant scolaire, reportages et journal TV... : Toute l'actu des collégiens est consultable sur le site du Collège de la Mare aux Saules :

<http://www.clg-mare-coignieres.ac-versailles.fr>

Petite nouveauté de la rentrée : Un atelier hip-hop vient d'ouvrir ses portes au Gymnase du Moulin à Vent, chaque mardi de 17h30 à 19h30.
L'occasion pour les ados de s'initier au break, new-style, locking et hype !

Rejoignez l'atelier

hip-hop

11-17 ans

Aujourd'hui, l'Action Jeunesse, instaurée par la Ville en direction des 11-13 ans et 14-17 ans et animée par une équipe professionnelle, connaît une fréquentation stable et équilibrée.

En moyenne, ce sont plus de 50 jeunes Coignériens qui participent aux activités, sorties et loisirs mis en place quotidiennement par la structure pendant les vacances scolaires et les congés estivaux.

Chaque mercredi et samedi :
Activités, sorties et projets collectifs

Depuis un an, le pôle jeunesse a élargi son amplitude d'ouverture aux mercredis et samedis de 16h30 à 19h30, pour proposer un atelier multimédia, offrir un accompagnement dans la réalisation de projets collectifs, initier des sorties sportives et culturelles, tout en permettant le libre accès aux équipements de loisirs sur place (billard, jeux vidéo, baby-foot, tennis de table, jeux de société).

Avec l'ouverture d'un atelier hip-hop, encadré par un professeur, l'offre de loisirs en direction des adolescents se voit ainsi renforcée, pour le modique coût trimestriel de 12 €.

Toutes ces actions en faveur de la jeunesse s'inscrivent dans un projet éducatif global, destiné à valoriser le développement personnel, l'apprentissage de l'autonomie et des responsabilités, dans un esprit de solidarité et de respect des autres.

Action Jeunesse

Gymnase du Moulin à Vent

01 34 61 46 40

06 80 47 13 64

jeunesse.coignieres@wanadoo.fr

NOUVEAU

Découvrez et **téléchargez les menus** proposés aux enfants à l'heure du déjeuner par le Centre de Loisirs "La Farandole" sur le site de la Ville : www.coignieres.fr / Rubrique Enfance



Chantier de la Mairie

Budget 2011

Lancement des grands projets en Ville

De nombreuses réalisations, rénovations et constructions vont prochainement voir le jour sur la Ville. Plus de 10 millions d'euros sont en effet consacrés à des investissements destinés à conforter et renforcer la qualité de vie des Coigniériens. Gros Plan.

Des taux d'imposition inchangés

Le budget primitif 2011 a été adopté par le Conseil Municipal le 28 avril, plus tardivement que de coutume, afin d'intégrer le montant des nouvelles recettes fiscales communiquées par l'Etat, consécutivement à la suppression de la Taxe Professionnelle.

Comme chacun le sait, cette année encore, le contexte économique demeure peu favorable. Pour les collectivités locales, il se caractérise par le gel ou la faible augmentation des dotations allouées par le Gouvernement, dans un souci de réduction de son déficit, et, au plan départemental mais

dans une moindre mesure, par la réduction des aides en direction des communes, pour faire face aux transferts de compétence de l'Etat.

Malgré la morosité du climat économique, **la Municipalité a fait le choix ne pas modifier ses taux d'imposition.** Cette décision en faveur des administrés s'appuie sur une maîtrise des frais de personnel et une évolution très modérée des charges à caractère général, et ce, malgré le renchérissement du coût de l'énergie et les frais de déménagement d'une partie du personnel communal, induits par les travaux de réhabilitation de la mairie.



Avis d'imposition : Zoom sur les récents changements

L'avis d'imposition à la taxe foncière et taxe d'habitation 2011, adressé par la Direction Générale des Finances Publiques, est marqué par quelques changements consécutifs à la réforme de la fiscalité locale. Voici quelques précisions qui vous permettront de mieux appréhender ces modifications.

S'agissant de la **Taxe Foncière**, son prélèvement par la Région est supprimé pour être dorénavant opéré directement par le Département.

Le taux de la taxe spéciale d'équipement, prélevée par l'Etat, a presque doublé sur un an. Une taxe spéciale a été créée au bénéfice de la société du Grand Paris, pour financer les futurs projets, telle la réalisation du réseau de transports en Ile-de-France.

Pour autant, **le taux communal du foncier bâti, de 10,12 %, n'a pas évolué sur un an, ni d'ailleurs depuis 1984.**

En ce qui concerne la **Taxe d'Habitation**, qui était initialement perçue par la ville, le département et divers organismes, la commune en devient désormais l'unique perceptrice. Là encore, **la volonté de l'équipe municipale a été de maintenir ce taux inchangé, dans le cadre du budget 2011.**

Cependant, à la lecture de l'avis d'imposition transmis aux Coigniériens, ceux-ci pourraient supposer qu'il en est tout autrement, car au lieu du taux habituel de 8,28 % figure un taux de 14,26 %. Ce dernier taux correspond en réalité à l'addition des taux 2010 de la Commune et du Département des Yvelines, par ailleurs inchangés, auxquels s'ajoutent des frais de gestion.

En conséquence, en l'absence de toute modification du foyer fiscal, les familles Coigniériennes ne devraient constater qu'une augmentation mineure de leur taxe d'habitation. Cette dernière correspond à la réévaluation habituelle de la base de calcul de l'impôt, ajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation.

Enfin, le Conseil Municipal a décidé **d'accorder un abattement supplémentaire de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides depuis le 1^{er} janvier 2011.**

Cet abattement est égal à 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la Commune. Les personnes concernées par cet abattement doivent remplir l'une des conditions suivantes : être titulaires de l'allocation supplémentaire, de l'allocation pour adultes handicapés, de la carte d'invalidité, ou être atteintes d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence. Un imprimé spécial, disponible au Centre des Impôts, est à renseigner pour en bénéficier.

Un budget 2011 volontariste et ambitieux

Le budget voté s'élève à 21 796 270 € (hors opération d'ordre entre section), réparti entre des coûts de fonctionnement à hauteur de 10 290 000 € et des investissements qui s'élèvent à 11 506 270 €. Ce budget est résolument ambitieux, **les dépenses d'investissement représentant 52,8 % du budget.**

Ce dernier repose sur des objectifs réfléchis et atteignables, destinés à mener à leur terme les grands engagements et les nouveaux projets municipaux, sur les trois années à venir.

Une politique d'investissements de haut niveau

La Ville, qui consacre **10,9 millions d'euros aux dépenses d'investissement** (hors annuité de remboursement de la dette), tourne son regard vers une offre renforcée de ses services et de ses équipements en faveur de ses concitoyens.

L'année 2011 marque en effet le lancement de nombreux chantiers, dont certains doivent se finaliser en 2012, voire 2013.

Le plus visible à ce jour est celui de la réhabilitation de l'hôtel de ville.

Plutôt que de procéder à une planification pluriannuelle, et ventiler les coûts liés à ces investissements en fonction de l'avancement des travaux, la position adoptée pour l'élaboration du budget 2011 a été d'inscrire les opérations réalisables à moyen terme pour la totalité de leur coût. Ce montant, étant une estimation faite par les services techniques de la commune, il pourra évoluer à la hausse comme à la baisse, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'ajustement s'opérant sur les budgets ultérieurs.



Des recettes stables, malgré la refonte globale de la fiscalité locale

Depuis le 1^{er} janvier 2011, de nouvelles recettes fiscales viennent se substituer à la taxe professionnelle. Le budget 2011 intègre donc ce nouveau panier de ressources, ainsi que des dotations de l'Etat servant à compenser le manque à gagner de la Commune, estimé à 320 000 € avant compensation.

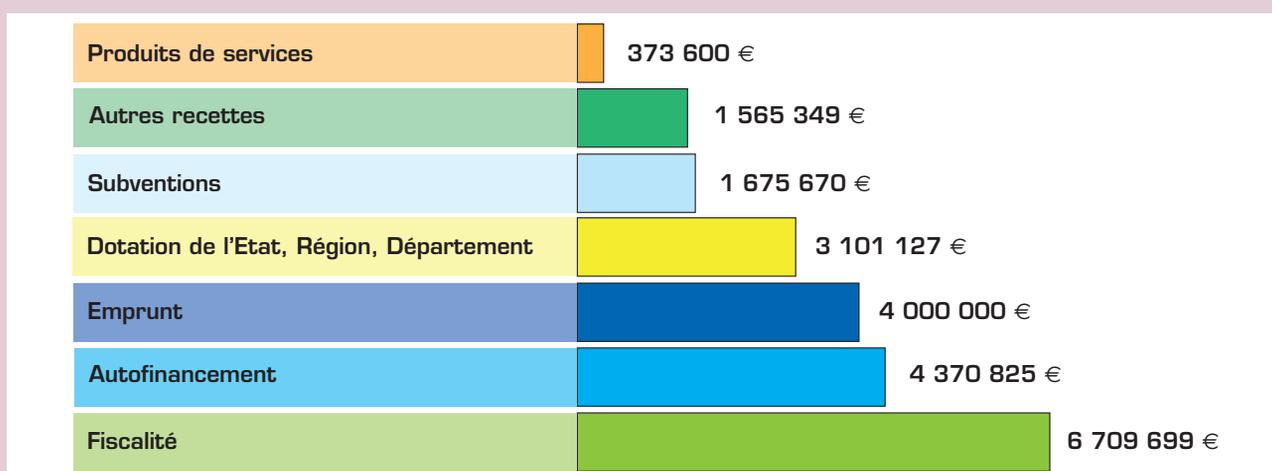
Les recettes de fonctionnement, qui se montent au budget 2011 à 11,1 millions d'euros, sont relativement stables d'une année sur l'autre, à condition que les recettes fiscales ainsi que les dotations de l'Etat, qui représentent 85 % des recettes de fonctionnement de la Ville, soient garanties.

Depuis plusieurs années, l'intégralité des ressources de la Ville n'a pas été dépensée, permettant la constitution

d'une épargne, dénommée autofinancement, dont le montant s'élève à 4,4 millions d'euros en fin d'année 2010. La finalité de cette réserve est de financer la majorité des grands projets d'investissement inscrits au budget 2011, en limitant le recours à l'emprunt.

Pour autant, un emprunt de 4 millions d'euros a été souscrit auprès d'un organisme bancaire au second trimestre 2011.

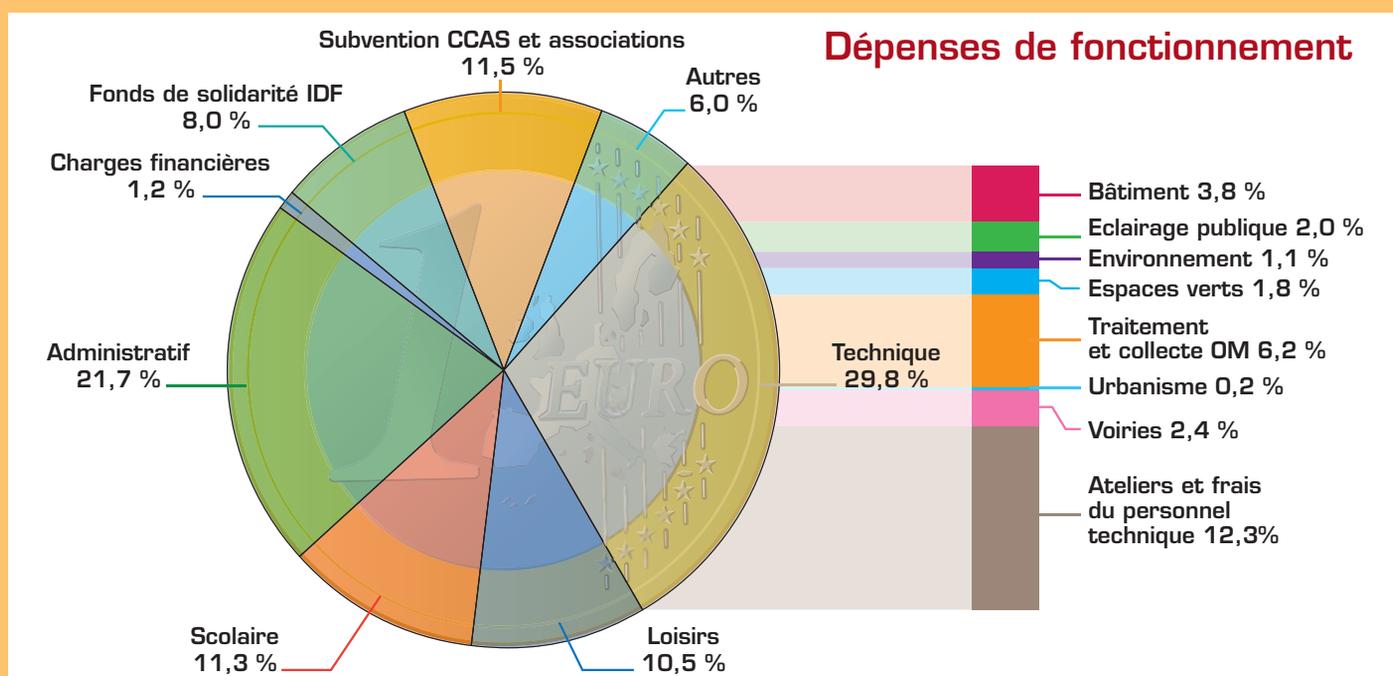
Les fonds seront débloqués dans le temps, selon les besoins de trésorerie, afin de limiter la charge d'intérêts. Lors du vote du budget en conseil municipal, le Maire a toutefois précisé qu'un emprunt complémentaire de 1 million d'euros pourrait être lancé, si le besoin s'avérait nécessaire.



Des dépenses estimées au plus juste

Les dépenses de fonctionnement 2011 ont été évaluées au plus juste, dans le respect d'une lettre de cadrage budgétaire adressée aux services communaux, et dont l'objectif était de maintenir les dépenses du budget 2011 au niveau de celles du budget 2010. Lourd exercice qui doit concilier l'augmentation de certaines dépenses qui croissent de manière conjoncturelle (hausse du coût de

l'énergie, par exemple) ou mécaniquement (augmentation de salaire des agents de la collectivité selon leur évolution de carrière et leur ancienneté), ou des dépenses nouvelles au service des Coigniériens (frais de réfection massive de la voirie, consécutive aux intempéries du dernier hiver, d'un montant de 100 000 €).





Focus sur les

> Réhabilitation et extension de la Mairie

Le chantier a démarré courant juillet, avec la démolition des bâtiments existants, à l'exception de celui de 1880, en meulière, qui sera conservé.

Il se poursuit avec les opérations de terrassement et du gros œuvre, selon le planning retenu. La fin des travaux est prévue en octobre 2012.

Cette opération est inscrite au budget 2011 à hauteur de **4,9 millions d'euros** et elle est, pour partie, couverte par un **emprunt de 3 millions d'euros** et une **subvention de la Région pour 1 million d'euros**.



4 945 k€ TTC



> Réhabilitation du Gymnase du Moulin à Vent

Le Gymnase a été construit en 1980. Il a été parfaitement entretenu, mais après trente ans de service, une rénovation s'impose. Le périmètre d'intervention est en cours de réflexion, car l'opération devra être programmée, planifiée et organisée pour minimiser le temps d'indisponibilité des lieux pour les associations et le collège. Le dossier administratif est complexe et les travaux sont envisagés pour s'achever en 2013.

A cet effet, **une provision de 1,5 million d'euros** a été inscrite au budget 2011. L'opération est autofinancée en totalité.



1 495 k€ TTC

> Construction d'un nouveau Centre Médical

Un maître d'œuvre a été désigné. L'Avant-Projet Détaillé (APD) est bouclé et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en voie d'achèvement.

Le chantier pourrait débuter au cours du premier trimestre 2012, pour s'achever à la fin de l'été.

L'opération est inscrite au budget 2011 à hauteur de **1,1 million d'euros**, et elle est couverte par **un emprunt de 1 million d'euros**.



1 100 k€ TTC

> Construction d'un pavillon de fonction

Le logement de fonction instituteur, situé dans la cour de la Mairie, ayant été démoli, la loi fait obligation à la commune de reloger son locataire. Il a donc été décidé de reconstruire un pavillon sur un terrain communal, situé sur l'avenue du Bois. Le choix s'est porté sur une construction, investissement qui participe à l'augmentation du patrimoine communal, plutôt que sur une location à fonds perdus, engendrant des loyers permanents, source de coûts financiers pour la commune.

340 k€ TTC

grands projets en Ville



40 k€ TTC

> Création d'un parcours de santé

Programmé pour septembre 2012, un parcours de santé se déploiera le long de l'allée des Pommiers, pour le plus grand bonheur des sportifs. Son coût est inscrit au budget 2011 à hauteur de **40 000 €**. **Une subvention de 5 550 € a été accordée par le Conseil Général.**

> Refonte de la seconde tranche du Centre de Loisirs " La Farandole "

833 k€ TTC

L'Avant-Projet Détaillé (APD) et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sont soldés. Le démarrage du chantier est planifié pour le mois de février 2012, pour une livraison attendue en septembre.

Ce projet, inscrit au budget 2011 pour **833 000 €**, est autofinancé à près de 72 %, le complément provenant d'une aide de **174 000 €**, consentie par le Conseil Général, dans le cadre du 4^{ème} contrat départemental, ainsi qu'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales, d'un montant de **60 000 €**.



485 k€ TTC

> Extension des crèches

Afin d'augmenter les capacités d'accueil des tout-petits en crèche, deux opérations sont lancées :

- **Une crèche de 40 berceaux**, dont 10 réservés à Coignières, est en cours d'étude avec la commune de Maurepas. A ce jour, le planning n'est pas arrêté, des difficultés d'ordre administratif étant venues se greffer sur l'opération. Au terme des baux à construction, la Ville de Coignières sera propriétaire d'un tiers de la crèche.
- **La crèche et halte-garderie de Coignières seront transformées en crèche multi-accueil**, afin d'étendre leurs capacités d'accueil. Cette opération, menée en collaboration avec la Croix Rouge, est au stade de l'Avant-Projet Sommaire (APS). Elle est programmée pour une fin des travaux **début 2013**, et est inscrite au budget à hauteur de **485 000 €**. Ce projet pourrait être financé au ¾ par des aides de la Caisse d'Allocations Familiales et la Croix Rouge.



> Réhabilitation de la Résidence des Personnes Agées

Le chantier de rénovation de la Résidence des Personnes Agées " Les Moissonneurs " consiste à installer un second ascenseur, rafraîchir la peinture des fenêtres, installer de nouveaux stores, avec une réfection des réseaux des fluides sanitaires. L'ascenseur est aujourd'hui installé, le reste des travaux devant être entrepris courant 2012, pour un **budget total de 272 000 €**.

272 k€ TTC





Retour en images événement

> Forum des Associations 11 septembre

Sport, culture, loisirs, citoyenneté, bénévolat, solidarité... : Le forum de rentrée a réuni tous les acteurs de la vie locale pour une journée de présentation et d'information au public, à l'Espace Alphonse Daudet.

Ce premier temps fort de la rentrée a attiré plus de 500 Coigniériens, adultes et enfants, venus s'inscrire ou réitérer leur adhésion aux activités ou engagements de leur choix.



> Pleins feux sur l'église 17-18 septembre

Dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine des 17 et 18 septembre, le public était convié à re(découvrir) la richesse historique, architecturale et artistique de l'église Saint-Germain, à travers de multiples interventions : une présentation de son orgue Haerpfher, composé de 10 jeux de 590 tuyaux, et de ses magnifiques vitraux, créés et restaurés par le maître-verrier Gabriel Loire, mais également un concert d'harmonica, violon et guitare, suivi d'un récital orgue et voix.

A chaque fois, l'association " Les Amis de l'Orgue de Coignières ", initiatrice de l'opération, suscite et renouvelle l'intérêt des citoyens pour le patrimoine de la cité.



sur les derniers s en Ville



> Banquet des Retraités 15 octobre

A Coignières, les retraités sont bichonnés ! Aux après-midis dansants, séjours en France, voyages à l'étranger, sorties et bons d'achat de fin d'année... s'ajoute le traditionnel banquet,

organisé dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry. Là, dans un esprit résolument convivial et amical, autour d'un déjeuner gastronomique animé par un orchestre, se succèdent animations, jeux et quizz, dotés de dîners en ville et soirée parisienne à remporter. Un rendez-vous annuel attendu et prisé par quelque 200 convives.

Circuit féérique en Laponie



Il y a maintenant seize ans, la Municipalité instaurait un circuit à l'étranger à un tarif négocié en faveur de ses cinquantenaires.

Destinées à favoriser les échanges et les rencontres, à instaurer des relations amicales et conviviales entre les résidents, ces excursions internationales connaissent un succès qui ne faiblit pas : les réservations sont invariablement prises d'assaut, dès l'ouverture des inscriptions.

Au fil des ans, les Coigniériens sont ainsi partis à la découverte de nombreuses contrées, telles le Canada, l'Égypte, la Chine, le Maroc, l'Irlande, la Grèce, la Russie, le Sri Lanka, Chypre ou encore le Vietnam.

En 2012, le dépaysement sera le maître-mot de ce nouveau voyage organisé en deux sessions, qui conduira les participants en **Laponie finlandaise, au Cap Nord et sur l'archipel des Lofoten.**

C'est ainsi que les 16-23 mai et 31 mai-7 juin prochains, quelque 80 Coigniériens vivront à l'heure laponne, entre tradition sami et immersion dans la nature arctique, à la rencontre des rennes, orquals et baleines.

Le séjour promet d'être tout simplement magique et inoubliable.

Et, pour les retardataires, quelques places sont encore disponibles !

**Dossier de présentation et d'inscription
téléchargeables sur le site www.coignieres.fr
Renseignements en Mairie au 01 30 13 17 67**





Avis aux mélomanes

Violons, violoncelles, violes de gambe, saxophones, théorbes, trompettes, voix et orgue... : La nouvelle saison des " Amis de l'Orgue de Coignières " à l'église Saint-Germain promet des **Dimanches Musicaux** enchanteurs.

Les mélomanes apprécieront sans nul doute le duo " Ma Non Troppo ", **dimanche 6 novembre à 17h**, avec le saxophoniste soprano Pierre-Marie Bonafos et l'organiste Alexandra Bruet, qui proposeront des oeuvres baroques, romantiques et contemporaines.

Les 12 février, 18 mars et 1^{er} avril 2012 mettront successivement en lumière l'influence de Jean-Sébastien Bach, la musique romantique et baroque, à travers un répertoire riche et varié.

N'hésitez pas à venir assister à ces concerts, ils sont gratuits et ouverts à tous, à partir de 17h.

Les Amis de l'Orgue de Coignières
Contact : Jean-Yves Espié - 01 34 61 91 86
orgue.coignieres@free.fr
<http://orgue.coignieres.free.fr>

Nouveaux horaires de la Police

Le bureau de Police municipale modifie ses horaires d'ouverture pour vous accueillir

les lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30, le mercredi de 14h à 20h et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h.

Police Municipale
 Centre commercial " le Village "
 01 34 61 69 27
 06 80 47 14 34
police.coignieres@wanadoo.fr

Inscriptions sur les listes électorales

En 2012, les Coigniériens seront appelés aux urnes, à l'occasion du scrutin présidentiel des 22 avril et 6 mai, puis des élections législatives des 10 et 17 juin. Les nouveaux arrivants sur la ville sont donc invités à venir **s'inscrire en Mairie, jusqu'au 31 décembre**, munis de leur carte d'identité ou passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, avis d'imposition, facture d'eau ou électricité).

Renseignements complémentaires auprès du service des Elections de la Mairie
 01 30 13 17 88

Vos sénateurs yvelinois

Au terme des élections sénatoriales du 25 septembre, la composition de la nouvelle Haute Assemblée au niveau départemental est la suivante :

Marie-Annick Duchêne (DVD)
 Philippe Esnol (PS)
 Alain Gournac (UMP)
 Gérard Larcher (UMP)
 Sophie Primas (UMP)
 Catherine Tasca (PS)



Shopping en Ville

De nouvelles enseignes s'implantent régulièrement sur le territoire communal, dans des secteurs aussi variés que la restauration, la décoration, l'ameublement, l'immobilier, l'informatique, le bricolage... A découvrir selon vos envies et vos besoins.



CERISIER

Chalets, garages et abris en bois
298 bis RN 10
Tél : 01 34 61 28 90
www.cerisier.fr

GRILL BOX

Restaurant asiatique
3 rue de la Prévenderie
Tél : 01 30 49 09 14
www.restaurant-grillbox.fr

H & H

Meubles et décoration
17 Rue du Pont d'Aulneau
Tél : 01 30 62 16 73
www.heth.fr

IBERICO

Produits alimentaires d'Europe du sud
42 avenue de la Gare
Tél : 01 30 51 49 19
www.iberico.fr

KREA

Meubles et décoration
23 rue des Broderies
Tél : 01 30 44 21 10
www.krea.fr

L'ORANGE BLEUE

Club de forme
6/8 rue Marie Curie
Tél : 09 50 62 53 61
www.lorangebleuegym.fr

MELTIN'FOOD

Restaurant
Centre commercial Le Forum

SALONS CENTER

Sièges, meubles et accessoires
15 rue du Pont d'Aulneau
Tél : 01 30 49 23 75

ZOLPAN

Peinture
7 rue du Pont d'Aulneau
Tél : 01 30 16 11 94
www.zolpan.fr

Le Carnet des Coigniériens

- Bonheur -

20/06/2011	FOUCAT Malo
20/06/2011	TEIXEIRA OLIVEIRA Johanna
28/06/2011	DUBUC Hanaé
07/07/2011	BIOUTI Janna
13/07/2011	EMERY Gaspard
26/07/2011	SEVATIAN Maëlle
29/07/2011	KHAN Ronak
13/08/2011	BOUTAYEB Lamyaa
19/08/2011	HUN Sotheara
21/08/2011	CALON Mia
23/08/2011	SERVONNAT Zack-Elius
26/08/2011	BONNET MACHADO Éva
16/09/2011	ARMENGAUD Bérénice
23/09/2011	MALNOU Florian
27/09/2011	VERTON Jahyden
28/09/2011	ROLLAND Morgann
04/10/2011	NAJARI Shyreen
10/10/2011	NOBLE Leyna

- Félicitations -

25/06/2011	HUYNH Kim-Hung David et BUI Thgi Hoai Trang
27/08/2011	PETIGNAT Patrick et THILL Florence
01/10/2011	EL GOURCHE Kamal et SALEH Sarah

- Regrets -

17/06/2011	SIBY Minamady, à l'âge de 60 ans
08/07/2011	WOZNY Angèle, née KAMIENIEC, à l'âge de 94 ans
11/07/2011	MAHAUT Jacques, à l'âge de 64 ans
13/07/2011	FOURNIER Gérard, à l'âge de 81 ans
16/07/2011	MARTIN René, à l'âge de 89 ans
27/07/2011	BERNOU Abdelkader, à l'âge de 75 ans
01/08/2011	CHAVANON Pauline, née LECLERC, à l'âge de 91 ans
07/09/2011	DUCHET-SUCHAUX François, à l'âge de 62 ans
08/09/2011	DEROCQ Jean, à l'âge de 87 ans
10/09/2011	LE GUEN Berta, née SIMON, à l'âge de 86 ans

Les décisions municipales majeures

Conseil Municipal du 17 juin 2011

- Élection, par les conseillers municipaux, de 15 délégués et 5 suppléants, en vue de l'élection sénatoriale du 25 septembre : Liste " Coignières Démocratie " 22 voix (13 délégués et 4 suppléants) – Liste " Coignières pour Tous " 5 voix (2 délégués et 1 suppléant).
- Constitution d'une société publique locale entre les communes de Coignières et Maurepas, approbation des statuts de cette nouvelle société, et désignation de deux administrateurs : MM. Henri Pailleux et Jean-Pierre Sevestre – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Délégation ponctuelle donnée au SIAC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Courance) sur les réseaux d'eaux pluviales, pour la mise en oeuvre des travaux de mise en conformité des raccordements à l'assainissement – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation de la mise en place d'un service commun des taxis sur les communes de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maurepas et Coignières – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation de la demande de dérogation au principe de repos dominical, présentée par l'établissement Castorama dans le cadre du Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnel (PUCE) – (délibération adoptée à la majorité et 5 abstentions).
- Fixation de la participation de chaque jeune Coigniérien pour les séjours d'été 2011 organisés par l'Action Jeunesse à : 70 € pour les séjours à Angles, 20 € pour le mini-camp à Buthiers, et 12 € pour l'escapade en Île-de-France – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Fixation de la participation maximale de la commune au titre des frais de scolarité pour les enfants de Coignières accueillis en classe d'intégration scolaire pendant l'année 2010/2011, soit 973 € par enfant en école maternelle et 488 € par enfant en école primaire – (délibération adoptée à l'unanimité).

Conseil Municipal du 24 juin 2011

- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) présenté par le Préfet des Yvelines : avis favorable au projet de constitution d'une communauté de communes entre Coignières et Maurepas - (délibération adoptée à la majorité et 4 voix contre).
- Avis favorable à l'admission au sein du SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction d'Ordures Ménagères et la Production d'Énergie) des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin, suite à leur adhésion à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Projet et extension-restructuration de la halte-garderie : demande de subventions auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) des Yvelines, du Conseil Général et du Conseil Régional d'Île-de-France – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Demande de permis de construire pour la reconstruction du bâtiment et des locaux occupés par la crèche et la halte garderie – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du projet de classes de neige à Saint-Michel de Chaillol (Hautes-Alpes) en direction de tous les élèves de CM1 des écoles élémentaires Gabriel Bouvet et Marcel Pagnol, au cours du premier trimestre 2012, et fixation de la participation financière des familles suivant la grille des quotients familiaux – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation d'une convention pédagogique triennale avec le Collège " La Mare aux Saules ", prévoyant le versement, en 2011, d'une subvention de 11 € par élève, destinée à aider au financement du projet pédagogique triennal de l'établissement – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens pour le projet " Orchestre au collège " initié par le Collège " La Mare aux Saules ", d'une part impliquant la mise à disposition au collège sur les trois prochaines années scolaires 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014, d'au moins six professeurs de musique recrutés par la commune, et d'autre part, actant le versement d'une subvention de 5 000 € – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du projet de convention autorisant l'État à installer sur la RN10, au niveau du carrefour des Fontaines dans le sens Province/Paris, un dispositif de contrôle automatisé de franchissement de feu rouge, appelé E.T.F.R. (Équipement Terrain Feu Rouge) – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Mise à disposition des rapports annuels 2010 sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable, présentés par la Lyonnaise des Eaux et l'Agence Régionale de Santé.

Conseil Municipal du 30 septembre 2011

- Désignation de deux membres, Jean-Pierre Sevestre (titulaire) et Thiéry Chabas (suppléant), pour siéger au sein du CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) " Zone pétrolière de Coignières ", dans le collège des Collectivités Territoriales – (désignation votée à l'unanimité).
- Adoption, pour l'année 2011-2012, d'une bourse communale pour les familles ayant leur résidence effective à Coignières, et dont les enfants poursuivent leurs études au collège, lycée ou dans un établissement d'enseignement supérieur, dans les conditions définies ci-dessous :
 - > Pour les élèves de collège :
 - Quotient de 0 à 199 inclus : bourse communale de 159 € ;
 - Quotient de 200 à 498 inclus : bourse communale de 107 €.
 - > Pour les élèves de lycée :
 - Quotient de 0 à 199 inclus : bourse communale de 181 € ;
 - Quotient de 200 à 498 inclus : bourse communale de 137 €.



- Pour les élèves de l'enseignement supérieur :
 - Quotient de 0 à 199 inclus : bourse communale de 200 € ;
 - Quotient de 200 à 498 inclus : bourse communale de 159 €.
 - (délibération adoptée à l'unanimité).
- Réévaluation, par application de l'indice des prix à la consommation, des tarifs et grilles concernant les services de restauration scolaire, de garderies scolaires, des études surveillées et du centre de loisirs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 (délibération adoptée à l'unanimité).
- Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), dénommée "prestation de service" accueil de loisirs sans hébergement", et dans ce cadre, fixation de la participation annuelle des jeunes de Coignièrès au service de l'Action Jeunesse, à 1 €. (délibération adoptée à l'unanimité).
- Extension, à partir du 1^{er} janvier 2012, du dispositif CESU (Chèque Emploi Service Universel), aux enfants de moins de 6 ans du centre de loisirs – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Décision modificative concernant le budget assainissement, rapportant la délibération du 28/06/2011 et procédant aux inscriptions suivantes :
 - > Section d'investissement : Dépense article 1068 : - 75 000 €
 - > Section d'exploitation : Recette article 778 : - 75 000 €
 - > Section d'investissement :
 - Dépense article 213 : 3 212,69 €
 - Dépense article 2315 : 71 787,31 €
 - > Section d'exploitation : Recette article 758 : 154,45 € (délibération adoptée à l'unanimité).
- Fixation de la Taxe d'Aménagement (TA), instituée à partir du 1^{er} mars 2012 par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010, sur l'ensemble du territoire communal, au taux de 5 % – (délibération adoptée à l'unanimité).
- Approbation du projet de "Contrat de Bassin de l'Yvette Amont – Contrat Global pour l'Eau 2011-2015", avec engagement financier, dans la limite des actions intéressant le territoire communal – (délibération adoptée à la majorité et 1 abstention).
- Information au Conseil Municipal et mise à disposition des rapports annuels 2010, d'une part, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par la société SEPUR, et d'autre part, sur le prix et la qualité du service de l'assainissement présenté par le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Courance).

Les Coigniériens sont invités à assister aux prochains conseils municipaux qui se dérouleront les vendredis 18 novembre et 16 décembre à 20h45, dans la salle du conseil municipal de la Mairie.



Vendredi 11 Novembre > 11h30
Commémoration du 93^e anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918
 En présence du Maire et des membres de la Section des Anciens Combattants
Place de la Mairie - Monument aux Morts



Judi 17 Novembre > 9h30 à 17h
9^e Journée de Recrutement
 Organisée par la Municipalité, en partenariat avec Pôle Emploi et les recruteurs locaux et ouverte à tous
Salons Antoine de Saint-Exupéry

Agenda



Samedi 19 Novembre > 11h30
Cérémonie de Récompenses
 Organisée par la Municipalité en direction des récipiendaires du Travail, des lauréats du Concours des Maisons Fleuries et jardins potagers et des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire, titulaires d'une mention "bien" et "très bien"
Maison de Voisinage – Sur invitation personnelle



Dimanche 20 Novembre > 10h à 18h
Kermesse et déjeuner-choucroute
 Stands d'exposition et vente de divers objets, confectionnés par les résidents
 Déjeuner-choucroute : 22 €
 Réservations préalables au 01 34 61 45 75
Résidence des Personnes Agées
" Les Moissonneurs "

Judi 24 Novembre > 15h à 18h30
Après-midi dansant, avec orchestre
 Entrée : 14 € avec boisson fraîche ou chaude offerte
Salons Antoine de Saint-Exupéry

Vendredi 26 Novembre > 20h
" Soirée Casino " de l'APDEC
 Dîner-spectacle ouvert aux commerçants, organisé par l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique de Coignièrès, en partenariat avec la Municipalité
Salons Antoine de Saint-Exupéry

Tribune libre



Ce bulletin d'information donne un espace d'expression aux Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

La sécurité est l'affaire de tous !

Comme beaucoup de communes en France, Coignières n'est pas épargnée par les questions de sécurité. Elles peuvent même prendre un tour particulièrement violent quand une policière municipale, dans l'exercice de ses fonctions, est agressée sur la voie publique. La justice est saisie et le tribunal correctionnel rendra son jugement en janvier 2012. Il ne nous appartient donc pas de commenter ici les faits relatés dans la presse locale.

En revanche, nous ne pouvons que déplorer les incivilités commises, les atteintes à la tranquillité et à l'ordre public qui semblent se multiplier, si l'on en croit les témoignages qui nous parviennent : incendies de voitures, cambriolages, tapages diurnes et nocturnes, trafics en tout genre... Les Coigniériens sont en droit de demander que leurs conditions de vie ne se dégradent pas. Il est vrai que la diminution des effectifs de la police nationale ces dernières années (moins 11.000 postes en 4 ans) au commissariat d'Elancourt comme ailleurs, n'arrange pas la situation.

Sans esprit de polémique, nous appelons l'ensemble des élus de Coignières à mieux prendre en compte ces nuisances. La politique qui consiste aujourd'hui à ne pas communiquer sur ces problèmes renforce l'exaspération de nos concitoyens et alimente aussi les fantasmes sur leur gravité supposée. Si, dans ce domaine, pour des raisons évidentes d'élucidation des affaires, la transparence ne peut être totale, une information pourrait être régulièrement accessible au citoyen en mairie.

Notre groupe propose que l'on fasse un état des lieux de la sécurité dans notre commune : sécurité des personnes, sécurité des biens, sécurité des déplacements, que les liens avec la police nationale soient renforcés, qu'on redéfinisse les missions et les moyens de notre police municipale et que l'on mette en place un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance entre l'Education nationale, la commune et l'Etat.

La sécurité est l'affaire de tous. Il est dès lors nécessaire que tous les acteurs puissent travailler sur cette question en bonne intelligence et en responsabilité pour le bien de l'ensemble de nos concitoyens. Si, comme dans de nombreux domaines, la modestie commande, des solutions existent néanmoins pour améliorer la situation. Sachons les mettre en pratique !

**Madeleine Andréani, Thierry Chabas, Didier Fischer,
Patricia Montout-Bellonie, Alain Oger.
Coignières Pour Tous (Octobre 2011)**

Agir au présent pour Coignières Anticiper et préparer son avenir

L'année 2011 est une année charnière dans la concrétisation des projets d'envergure, que nourrit l'équipe municipale depuis 2008, **pour améliorer et conforter la qualité de vie de chacun des Coigniériens.**

Coignières est une ville en mouvement, qui se veut un lieu d'épanouissement : Parallèlement aux travaux de rénovation et de construction qui se profilent aux quatre coins de la ville à l'horizon 2012-2013, de **nouveaux services et actions contribuent au bien-être au quotidien des Coigniériens** ; le succès du récent dispositif d'aide au financement du permis de conduire « Objectif Permis » en direction des 18-25 ans, ou encore l'extension du champs des activités de loisirs de l'Action Jeunesse, déclinées en faveur des adolescents de 11 à 17 ans, témoignent de cet engagement municipal.

La rénovation et le renforcement de nos équipements publics, mais aussi la création de nouveaux services adaptés aux besoins de demain, sont des défis que nous relevons pour assurer à chacun, dans un souci d'équité et de solidarité, **une possibilité d'accès à la culture, au sport, aux loisirs, à l'autonomie, aux soins, aux transports, à l'emploi.**

Le réalisme budgétaire, la gestion rigoureuse de nos dépenses au quotidien, assortis d'un ciblage précis de nos investissements, nous permettent de mener ce vaste programme d'aménagement et de développement, de plus de 10 millions d'euros, **sans augmenter vos impôts.**

L'objectif de ces investissements structurants, est d'assurer **le dynamisme de notre ville, de préparer l'avenir de nos enfants et de maintenir une qualité de vie tant recherchée.**

Ces priorités illustrent la volonté récurrente de l'équipe municipale de faire de Coignières **une ville appréciée pour son attractivité et sa convivialité, une ville où il fait bon vivre ensemble.**

Très sincèrement,
Josyane Gorgibus
Première Adjointe

"Objectif Permis"

18-25 ans

Pour faciliter L'ACCÈS à l'EMPLOI et à la FORMATION, la Ville aide au financement à hauteur de **50%*** et **80%*** du **PERMIS DE CONDUIRE** de ses jeunes Coigniériens, âgés de 18 à 25 ans révolus, en contrepartie d'une **action citoyenne**

Comment en bénéficier ?

- ✓ Résider sur Coignières depuis au moins 2 ans
- ✓ Être âgé(e) de 18 à 25 ans révolus
- ✓ Avoir réussi l'examen du code de la route (permis B)
- ✓ Ne pas être en apprentissage anticipé de la conduite (AAC)
- ✓ S'engager dans une action citoyenne (20 à 40 heures)
- ✓ Déposer un dossier d'inscription dûment rempli



Les dossiers d'inscription sont disponibles à l'accueil de la Mairie ou téléchargeables sur le site de la ville www.coignieres.fr/jeunesse. Renseignements au 01 30 13 17 67

Un dispositif ouvert à tous !

Le dispositif " Objectif Permis " est ouvert à TOUS les jeunes Coigniériens âgés de 18 à 25 ans, sans condition de ressources financières. Aucun critère de revenu ou seuil d'imposition n'est en effet institué par la Ville, afin de favoriser et privilégier l'ensemble de cette classe d'âge, sans distinction.

" Objectif Permis "

800 €
Aide municipale

Vous pouvez bénéficier, sans condition de ressources, d'une aide forfaitaire de 800 €, soit 50 % du montant total du permis de conduire, en contrepartie d'un investissement personnel d'intérêt général, de 20 à 40 heures. Vous vous engagez dans un projet préalablement agréé par la Ville, à réaliser auprès d'un organisme ou d'une association à caractère social, humanitaire, environnemental ou sportif, voire, à titre exceptionnel et sous réserve des besoins, au sein des services municipaux.



" Permis d'Agir "

500 €
Aide départementale



" Objectif Permis "

700 €
Aide municipale

- ✓ Vous avez bénéficié de l'aide du Conseil Général des Yvelines dénommée " Permis d'Agir " d'un montant de 500 € (car non imposable),
- ✓ Vous êtes titulaire du code de la route (permis B),
- ✓ Votre action citoyenne étant réalisée et validée par le Département des Yvelines, vous êtes exempté(e) de cette obligation dans le cadre de l'opération municipale " Objectif Permis " (copie de l'attestation de stage dûment signée du Conseil Général),
- ✓ Vous pouvez bénéficier d'une aide municipale complémentaire de 700 € soit 1.200 € d'aide sur le montant total de votre permis de conduire. Vous devez établir un dossier " Objectif Permis " auprès de la commune (dossier à retirer en Mairie ou sur le site internet www.coignieres.fr/jeunesse)